



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

9 mars 2021

### ASSISTANCE COVID 19

**MAAF, MMA, GMF offrent des services d'assistance inédits pour soutenir leurs assurés et leurs familles en cas d'hospitalisation Covid-19**

MAAF, MMA et GMF, marques du groupe Covéa, créent **un dispositif unique et innovant d'assistance gratuite à domicile**, spécialement conçu pour faire face aux conséquences liées à une hospitalisation pour cause de Covid-19.

**Cette offre bénéficiera à un ménage français sur trois.**

#### **Des services gratuits d'assistance à domicile « Assistance Covid-19 »**

Les personnes atteintes de la Covid-19 et leurs familles sont particulièrement fragilisées en cas d'hospitalisation et les difficultés de la vie quotidienne sont alors démultipliées (courses, ménage, achats des médicaments ...).

Dès aujourd'hui et jusqu'à la fin de l'année 2021, **les sociétaires MAAF, MMA et GMF, peuvent bénéficier gratuitement d'une assistance à domicile en cas d'hospitalisation due à la Covid-19.** Une mesure qui concerne tous les clients personnes physiques de l'une des trois marques (titulaires par exemple d'un contrat santé, auto, habitation ou multirisque professionnelle...) ainsi que les membres de leur foyer.

Cette « **Assistance Covid-19** » est mise en œuvre dès lors que le sociétaire\* ou un membre de son foyer\*\*, est hospitalisé au moins une nuit du fait de la Covid-19 sur le territoire français (Métropole et DROM).

Concrètement, dès le lendemain de l'hospitalisation et jusqu'à un mois après le retour de l'hôpital, les sociétaires MAAF, MMA et GMF peuvent déclencher la mise en œuvre des prestations d'assistance via un numéro de téléphone dédié par marque qui leur sera communiqué.

**Pack 1 - Des prestations « à distance »** dès le lendemain de la première nuit d'hospitalisation



Livraison de repas,



Livraison de  
médicaments



Portage de courses



Soutien scolaire

**Pack 2 - Des prestations « au domicile »** une fois levé le risque lié aux cas contacts du foyer (à partir de J+10)



Aide-ménagère,



Prise en charge  
parcours domicile-école et  
activités extra-scolaires



Transport post hospitalisation

« Avec ce dispositif unique et innovant, MAAF, MMA et GMF témoignent une nouvelle fois de leur proximité et de leur solidarité envers les sociétaires et leur famille afin de les accompagner au plus près de leurs besoins durant cette crise sanitaire et sociale. Fidèle à ses valeurs, Covéa, leader de l'assurance mutualiste, met ses expertises et sa solidité au service du plus grand nombre. » précise Laurent Tollié, Directeur général de la Relation client Covéa.

\*Sociétaire : titulaire d'un contrat actif souscrit auprès de MAAF, GMF, ou d'un agent général MMA

\*\*Foyer : les personnes habitant sous le même toit que le sociétaire et/ou les personnes rattachées fiscalement

**A propos de Covéa**

Groupe d'assurance mutualiste français, Covéa est leader en dommages et responsabilité et protège un ménage sur trois grâce à ses 21 000 collaborateurs en France, engagés quotidiennement au service de plus de 11,5 millions d'assurés.

Fort de ses trois marques MAAF, MMA et GMF, Covéa est un acteur financier solide et dynamique. Le groupe Covéa est également présent à l'international.

**Contact presse**

[presse@covea.fr](mailto:presse@covea.fr)



[covea.eu](http://covea.eu)